

ACBB Fermetures des installations sportives (2)

Voir dans votre navigateur



Un membre de ACBB vous envoie le message suivant :

Re bonjour à tous,

Nous vous communiquons la décision municipale en matière d'ouverture des installations sportives à compter du 28 septembre 2020:

"Chère Madame, Cher Monsieur,

L'arrêté préfectoral du 25 Septembre 2020 vient spécifier certaines des dispositions prises par le Gouvernement dans un contexte de dégradation de la situation sanitaire. Le champ sportif est impacté par les restrictions adoptées, applicables du Lundi 28 Septembre et ce jusqu'au Dimanche 11 Octobre 2020.

Dans le souci de répondre du mieux possible aux interrogations qui ont pu nous parvenir ces dernières 24 heures, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des précisions suivantes :

Equipements en plein air de type PA (stades, courts de tennis ...)

Pour tous les publics (mineurs et adultes) la pratique sportive encadrée (en association ou dans le temps scolaire) est autorisée, dans le respect des protocoles sanitaires en place et de l'application des gestes barrières.

Les équipements sportifs boulois en accès libre – City stade, Terrains des Glacières, Tennis de la rue de Meudon, Parc Billancourt (le Dimanche) – resteront accessibles pour tous, dans le respect toutefois des limites de rassemblements de 10 personnes.

Les tribunes du Complexe sportif Le Gallo sont également accessibles au public, en respectant le principe de neutralisation d'1 siège sur 2.

Les sanitaires resteront ouverts.

Equipements couverts de type X (gymnases, piscine, patinoire ...)

Ces établissements sont ouverts exclusivement pour l'enseignement du sport dans le cadre scolaire ainsi que pour les activités sportives des accueils collectifs de mineurs et des clubs et associations sportifs dès lors qu'elles concernent des mineurs.

Les sanitaires seront accessibles, a contrario des clubs house, douches et vestiaires qui

ne pourront être utilisés (exceptions faites de la piscine et de la patinoire pour ces 2 dernières installations).

Les parents, accompagnants, qui viendraient déposer, rechercher leur(s) enfant(s) ne pourront être admis à pénétrer dans les équipements, tant lors des entraînements que des matchs.

Seuls les adultes encadrant des activités sportives restent habilités à entrer au sein des enceintes couvertes.

Les salles de musculation des équipements Belle Feuille, Biodiversité, Espace Forum, Le Gallo, Souriau seront fermées tout au long de la période prescrite.

Il est enfin rappelé que toute rencontre conviviale, verre partagé, y compris informel, dans un équipement sportif, qu'il soit en plein air ou couvert est interdit.

*Afin que les équipes de la Direction des sports puissent désormais préparer du mieux possible l'accueil des sportifs boulonnais, dans le respect strict des mesures applicables, il convient que chaque club puisse faire parvenir dans les meilleurs délais le calendrier adapté des entraînements et matchs programmés au cours des 2 semaines à venir (28 Septembre / 11 Octobre) en établissant un distinguo clair entre les pratiquants mineurs et majeurs.**

(documents à transmettre par mail à l'attention de administration@acbb.fr).

S'agissant des sportifs de Haut niveau, inscrits sur liste ministérielle (élite, sénior et relève), qui évolueraient dans un club, nous vous engageons également à nous faire part de leur identité afin qu'ils puissent poursuivre leurs entraînements quel que soit leur âge."

** En rappelant que les compétitions qui concernant des adhérents majeurs en milieu couvertes sont interdites pendant les 15 prochains jours.*

Nous restons à votre disposition pour évoquer des situations particulières non listées.

*Gérard BRAGLIA
Directeur Général
06.73.39.16.11.*

Accéder au site

*Vous recevez cet email car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion Présidents +
Trésoriers + Secrétaires.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Copyright © 2020 ACBB
10 Rue Liot, 92100 Boulogne-Billancourt, France

